Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAC 710 Subvention (5.000 euros) à l'Association Culturelle et Evènementielle du 15e arrondissement (ACE15) dans le cadre de l'action culturelle locale du 15e.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'Association Culturelle et Evènementielle du 15e arrondissement (ACE15) ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 27 mai 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 15e arrondissement, à l'Association Culturelle et Evènementielle du 15e arrondissement (ACE15), M.V.A.C. 22 rue de la Saida 75015 Paris, au titre de 2019. N° Simpa : 37261, dossier n° 2019-08425

Article 2 : La dépense totale correspondante, d'un montant de 5.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO